

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction des routes et de l'aménagement
Agence départementale de MONTMOREAU

Bureaux :
Rue de la TUDE
BP 10002
16190 MONTMOREAU SAINT-CYBARD
Téléphone : 05 16 09 50 34

**Service Urbanisme
Direction Départementale des
Territoires
6, rue Sainte-Barbe
16100 COGNAC**

MONTMOREAU, le

03 AOUT 2021

Affaire suivie par : Michel DOUY/TM.
Ligne directe : 05 16 09 65 72
PJ : 1 dossier

Objet : Avis sur un Permis de Construire de la centrale photovoltaïque à Saint Vallier (16480)
N° dossier : PC 016 357 21 W0001
Lieu - dit : « CHEZ BARIBAS » - Section A
Parcelles nn°56, 58, 73, 77, 78, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 479, 480, 481.

Suite à votre consultation concernant le dossier cité en objet, je vous prie de trouver mes remarques :

Au titre de la voirie départementale, un seul accès par l'unité foncière est autorisé et celui-ci se fera par la voie communale menant au lieu-dit « CHEZ BARIBAS » ainsi précisé sur la demande initiale.

Le règlement de voirie départementale autorise des plantations en bordure du domaine public et routier à une distance minimale de 2m pour les plantations qui dépassent 2 m de hauteur à l'âge adulte, et à la distance minimale de 0,5 m pour les autres. Cette distance est calculée à partir de la limite du domaine public (Demande d'Alignement à prévoir).

De plus, dans le cadre du futur raccordement électrique de cette unité, le réseau crée ne devra pas conduire à la création de nouveaux obstacles latéraux le long des routes départementales. De ce fait, les créations de réseau en souterrain devront être réalisées suivant la charte départementale sur le remblaiement de tranchées.

En conséquence, j'émet un avis favorable sous réserve des prescriptions précédentes.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation
Le Chef d'agence
Gilles CALLEC

DDT - CHARENTE

06 AOUT 2021

UTSO - COGNAC